

LA NECESSITE DE CREER UNE VERITABLE APPROCHE TRANSVERSALE DE LA RECHERCHE

1. RECHERCHE ET INNOVATION, UN MOTEUR POUR LE DEVELOPPEMENT DE NOS SOCIETES

La recherche et l'innovation sont essentielles pour le **développement économique, social, culturel, environnemental**. La recherche a un impact sur la vie quotidienne de chaque citoyen. Le PS veut placer la recherche au cœur de son projet politique, notamment

- parce qu'elle est source permanente de progrès et de mieux être pour tous,
- parce qu'elle est source d'innovation et d'emplois,
- parce qu'elle contribue à améliorer la santé et l'environnement,
- parce qu'elle est source d'enrichissement culturel,
- parce qu'elle favorise la cohésion sociale.

Le développement de la connaissance par la recherche est un investissement fondamental pour l'avenir et les générations futures. Une recherche forte interagit avec la qualité du système d'enseignement, la qualité des politiques publiques, ainsi qu'avec le dynamisme de nombreuses entreprises innovantes.

Pour préparer l'avenir, les Chefs d'Etat et de Gouvernement européens réunis à Barcelone ont déclaré leur ambition d'atteindre, d'ici 2010 un investissement en recherche équivalent à 3% du Produit Intérieur Brut (PIB). Les pouvoirs publics sont appelés à participer à cet effort à raison de 1% du PIB.

Cependant, pour la Belgique, les crédits publics destinés à la recherche ne représentaient en 2004 que 0,43% du PIB. Dans ce cadre, en comparaison avec les autres pays européens (2003 = 0,66%), c'est la recherche fondamentale qui est amenée à connaître le plus grand rattrapage puisqu'elle subit le plus grand sous-financement. Parallèlement, on assiste depuis 2001 à une réduction importante des investissements R&D réalisés par les entreprises. Si les chiffres absolus augmentent progressivement depuis 2002, étant donné l'augmentation du PIB, l'investissement en part du PIB quant à lui stagne. L'investissement doit être renforcé pour maintenir et augmenter la part du PIB investie dans la recherche.

Le Gouvernement fédéral et les entités fédérées ont donc souhaité se conformer aux conclusions du Conseil de Barcelone dans les derniers accords de Gouvernement. En conséquence, des mesures ont été prises dans le but d'augmenter les moyens dévolus à la recherche (dont par exemple au fédéral, le « Maribel scientifique fédéral » mis en place par le Ministre PS de la Santé, la réduction du précompte professionnel pour les chercheurs, l'octroi d'une dispense de permis de travail pour les chercheurs issus de pays tiers, l'accroissement des moyens attribués aux « pôles d'attraction interuniversitaires », le refinancement entamé des Etablissements scientifiques fédéraux, ...)

Aujourd'hui, le PS réaffirme sa volonté de poursuivre cet objectif ambitieux par de nouveaux investissements dans la recherche. Au niveau fédéral, de nombreux leviers existent pour soutenir les efforts consentis par les communautés et régions. C'est tout particulièrement le cas dans le domaine de la politique spatiale et aéronautique où des réseaux de recherche nationaux sont mis en œuvre dont les effets peuvent être maximalisés par des initiatives complémentaires.

Au-delà de l'aspect financier, c'est aussi **l'efficacité de l'organisation** de la recherche qu'il faut poursuivre. Le « Haut conseil 3% de Belgique », organe de pilotage de l'objectif de Barcelone pour notre territoire, pointe à cet égard l'atomisation, le fractionnement excessif de notre système d'innovation national. Il ne s'agit pas de mettre un frein à la liberté de la recherche de chaque entité mais de veiller à créer un réseau d'échange d'information entre les parties et de faire en sorte que tous les résultats utiles soient exploités.

L'Etat fédéral joue à ce titre un rôle clef. Outre la recherche liée à ses propres compétences, il est appelé à structurer une véritable approche transversale de la recherche tant en interne qu'à l'égard de l'espace européen de la recherche, et des organisations et pays tiers, notamment en facilitant l'accès aux grandes infrastructures de recherche internationales dont il assume la contribution financière belge (CERN, ILL, ISO, EMBL, ESRF,...).

Rappelons enfin que l'Etat fédéral est le **responsable des Etablissements Scientifiques Fédéraux** qui assurent la préservation, la conservation et la valorisation d'un patrimoine historique, culturel, artistique et scientifique national. Ces établissements sont également d'importantes infrastructures de recherche.

Outre la mobilité européenne et internationale nécessaire à la formation des chercheurs de haut niveau et à la réputation internationale, la mobilité des chercheurs entre les secteurs publics et privés favoriserait l'échange et la stimulation du secteur. Il en va d'ailleurs de même de la mobilité des chercheurs entre les universités du nord et du sud du pays.

Le meilleur atout dont nous disposons en matière de recherche est sans aucun doute l'excellente qualité de nos chercheurs et équipes de recherche. Celle-ci est reconnue sur la scène européenne et internationale. Le PS veut agir pour améliorer le statut et la mobilité des chercheurs, donner des perspectives de carrière appropriées et lever les entraves administratives qu'ils rencontrent lorsqu'après un séjour à l'étranger, ils veulent rentrer en Belgique afin d'y poursuivre leur carrière et d'y valoriser leur expérience internationale.

2. UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

Concrètement le PS propose :

2.1. Améliorer la carrière des chercheurs

La revalorisation du métier de chercheur est un objectif essentiel. Pour que la recherche puisse retenir les meilleurs, les chercheurs doivent bénéficier de conditions comparables et concurrentielles par rapport aux autres domaines de l'économie. Il faut donc pouvoir combiner un minimum de sécurité, avec des incitants à la créativité et au développement de la carrière.

- Favoriser la mobilité des chercheurs tant au niveau international que national, entre le secteur public et privé.
 - o Soutenir les efforts déjà consentis (accueil de post-doctorants étrangers dans les laboratoires universitaires, crédits pour brefs séjours, ...)
 - o Encourager fiscalement le retour de chercheurs belges résidant à l'étranger. Elargir la mesure de réduction d'impôt sur le salaire pour les chercheurs qui reviennent travailler à l'université après avoir réalisé un doctorat à l'étranger. Augmenter les moyens affectés aux « bourses de retour » qui financent deux années de recherche pour des chercheurs désireux de rentrer en Belgique après une expérience vécue à l'étranger.
 - o Veiller à ce que les chercheurs conservent leurs droits sociaux, notamment en matière de pensions, indépendamment des changements d'orientation de leur carrière (passage du public vers le privé et vice-versa).
 - o Valoriser l'expérience acquise en entreprise pour l'accès aux postes enseignants dans les universités, tout en maintenant le lien essentiel entre l'enseignement et la recherche spécifique à l'université et garant d'un enseignement de qualité.
- Valoriser au sein de la fonction publique le titre de docteur en considérant les travaux doctoraux comme de l'expérience professionnelle utile et non plus seulement comme de la formation. Cette expérience utile pourra alors être prise en compte dans la pondération de la fonction.
- Favoriser le rôle des femmes dans les domaines scientifiques, assurer la parité des genres dans les carrières scientifiques et leur accession aux postes à responsabilité en facilitant la conciliation entre le travail et la vie privée.
- Inciter les jeunes à entreprendre des carrières scientifiques.

2.2. Un soutien financier accru à la recherche :

- Atteindre un investissement de 3% du PIB dont 1/3 par le public pour 2010. A ce niveau, l'implication des Communautés et des Régions est primordiale.
- Augmenter les crédits fédéraux pour la recherche, avec notamment le développement du financement fédéral des Pôles d'attraction interuniversitaire (PAI), des Plans d'appui scientifique à une politique de développement durable (PADD), des programmes dédiés à l'étude des changements climatiques.
- Créer un fonds fédéral de recherche médicale : ce fonds serait financé par une cotisation sur le chiffre des ventes des produits de l'industrie pharmaceutique, modulée en fonction des dépenses de promotion des firmes. En effet, les estimations relèvent que l'industrie pharmaceutique affecte 20% de son chiffre d'affaire à des dépenses de promotion de ses produits. Ces chiffres représentent le double ce que le secteur investit dans la recherche. Une cotisation sur le chiffre d'affaires de 4% pourrait représenter un montant

de 120 millions d'€ qui comblerait un besoin réel de financement de la recherche médicale dans notre pays et pourrait alimenter le fond de la recherche médicale près le FNRS et le FWO qui serait ainsi renforcé et dont la mission serait précisée. Ce fonds doit servir à financer des recherches non rentables à court terme, telles que par exemple les recherches sur les maladies orphelines et les maladies du développement, sur l'utilisation des cellules souches ou encore dans le domaine de l'oncologie.

- Des moyens considérables sont accordés aux institutions afin d'inciter les jeunes diplômés à se lancer dans la réalisation d'une thèse de doctorat. Il faut poursuivre dans cette direction, mais il faut dans le même temps prendre les mesures afin de mieux les encadrer, notamment en élargissant la réduction des cotisations sociales dont ils bénéficient aux grades académiques.
- Activer pratiquement le « Fonds Idée » fédéral : Ce fonds, créé en 2005, a pour mission de financer des initiatives menées par des entreprises dans une perspective d'innovation. Ce fonds porte sur un montant de 500 millions d'euros issu d'un co-financement fédéral, entités fédérées (350 Mo€) et secteur privé n'est à l'heure actuelle pas opérationnel. Il doit être rapidement mis à disposition des demandeurs et ce par le biais du Conseil fédéral de la politique scientifique composé d'académiques, d'industriels et des représentants des Régions et Communautés.
- Permettre une plus grande souplesse dans l'utilisation des moyens des programmes de recherche. Permettre un glissement entre les enveloppes équipement et personnel à concurrence de 15%.
- modifier le système actuel de mécénat, d'une part, afin de renforcer l'attractivité du système, et donc d'encourager le secteur privé à investir davantage dans des projets de recherche, et d'autre part, de reconnaître par un traitement fiscal adéquat la volonté des entreprises d'être impliquées dans de telles initiatives.
- Appliquer un taux de TVA de 0% sur les publications scientifiques et la documentation électronique.
- Créer un incitant pour les entreprises comme en Suède, pour faciliter la réalisation d'un doctorat par les travailleurs. Permettre aux travailleurs de se libérer deux demi-jours par semaine pour se consacrer à leur thèse et prévoir une compensation financière par les pouvoirs publics.
- Assujettir les universités à la TVA pour la part de leur budget qui concerne les infrastructures, le matériel et les consommables destinés à la recherche.

2.3. Améliorer la gouvernance de la recherche :

- Accroître les synergies entre les politiques de recherche et d'innovation des entités fédérées et de l'autorité fédérale, notamment en exploitant mieux les organes de concertation existant (CIMPS,...).
- Renforcer la veille technologique et la valorisation des recherches scientifiques en collaboration avec les agences régionales de veille technologique et le FNRS.
- Développer un outil permettant l'analyse des potentialités d'innovation des entreprises par région et par secteur afin de stimuler davantage les acteurs.

2.4. Consolider les Etablissements Scientifiques Fédéraux :

- Soutenir les Etablissements scientifiques fédéraux pour qu'ils puissent à la fois poursuivre l'ensemble de leurs missions en tant que vitrine de notre patrimoine, en tant que prestataires de services publics scientifiques pour l'ensemble du pays et enfin en tant qu'acteurs de la recherche.
- Augmenter les moyens affectés à la digitalisation des collections des Etablissements scientifiques fédéraux.

2.5. Soutenir par la recherche, la lutte contre les effets des changements climatiques :

Tant nos engagements internationaux en matière de lutte contre les changements climatiques, que la nécessité d'augmenter notre indépendance énergétique rendent la recherche dans le secteur de l'énergie durable ou des nouveaux matériaux utile pour la société et porteurs sur le plan économique.

- Promouvoir les recherches dans le secteur de l'énergie durable et l'utilisation rationnelle de l'énergie dont on peut attendre des résultats en termes de diversification, de sécurité de l'offre énergétique européenne, de création d'unité de production à proximité des sites de consommation, moindre impact sur l'environnement, création d'emplois....
- Développer les recherches permettant l'entrée sur le marché des nouvelles technologies développées. On constate en effet, que ce n'est pas tant la recherche au niveau technologique qui pose problème, mais la diffusion sur le marché de ces nouvelles techniques. Il y a donc lieu d'analyser les freins économiques, sociaux, culturels afin de pouvoir les lever.
- la construction est un secteur important qui représente près de 5% du PIB en Belgique. Ce secteur consomme énormément de ressources naturelles, d'énergie et d'eau. Dans le cadre du Plan national de développement durable, il faut soutenir la recherche permettant, par exemple, de développer des techniques de constructions et/ou des matériaux visant à utiliser des matières moins dangereuses et toxiques et à favoriser une moindre consommation d'énergie. Elle permettrait aussi de développer des nouveaux matériaux aux propriétés multiples dont celle d'être isolante. Dans ce cadre il convient également de développer des programmes de recherche qui visent à étudier les facteurs de modification des habitudes notamment concernant la construction durable et l'utilisation d'énergie.

2.6. Soutenir la recherche pour le développement durable

- Développer un centre de recherche «De Groot » dans le secteur de la consommation. Les Centres De Groot ont pour membres les entreprises d'un secteur économique donné. Il s'agit d'une formule originale permettant le développement de la R&D au bénéfice des entreprises d'un secteur économique et en coopération entre elles. La formule est particulièrement utile pour les P.M.E., qui n'ont pas nécessairement les moyens de développer à titre individuel les activités de recherche utiles au développement de leurs activités. Ces centres bénéficient de subsides publics, aujourd'hui à charge des régions et du pouvoir fédéral. Les recherches seraient alors orientées vers la consommation durable.
- Développer auprès du FNRS au départ de la politique scientifique fédérale un fonds d'impulsion de type Fond FRIA pour les sciences humaines permettant ainsi d'attribuer des bourses de doctorat concernant entre autres le

développement durable dans les aspects aménagement du territoire,
économie environnementale, investissement éthique.